

Mondicourt, le 04 novembre 2013

Messieurs les Maires  
Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux  
des communes de Mondicourt et de Pommera

À Madame la Présidente de la Communauté de Communes des 2 sources.

Objet: projet RPC en cours.

Madame la Présidente,

Le projet de RPC en cours, tel qu'il est envisagé et la manière dont il est conduit nous amènent à vous soumettre ces quelques réflexions.

Les RPC qui nous ont été présentés pour susciter notre adhésion et que plusieurs délégués communautaires ont visités, étaient très séduisants, tant par leur agencement que par la qualité des infrastructures mises en place. Ces RPC, et notamment celui d'Ailly le Haut Clocher, semblaient devoir, par leur conception, inspirer notre projet.

Le projet en cours dans notre « Com de Com » est beaucoup moins attractif, ne ressemblant en aucune manière à ce qui nous a été vanté.

Dès le début de sa mise en place, ce projet a été conduit avec une précipitation excessive. Délais trop brefs laissés aux conseils municipaux pour délibérer, empêchant que puisse avoir lieu une véritable concertation avec les familles et les enseignants.

Dès la réception des délibérations, la précipitation s'est poursuivie, voire amplifiée. Un site a été rapidement imposé, laissant penser qu'il était privilégié, depuis la naissance du projet ; l'existence d'une seconde proposition ayant été occultée.

Beaucoup d'entre-nous en ont été informés par la presse, ce qui est inadmissible!

Toute la démarche, beaucoup trop précipitée, a tout simplement été conduite à l'envers. N'aurait-il pas mieux valu bâtir d'abord un projet détaillé, précisant toutes les infrastructures et équipements nécessaires et, seulement ensuite, solliciter, auprès des communes, un terrain répondant à ses exigences, plutôt que d'imposer un site, et d'essayer d'adapter le projet à ce site, au mépris de la qualité et de l'intérêt des élèves et de leurs familles, pour aboutir à un bricolage aberrant de RPC étriqué et en morceaux, plus du tout attractif faute de place suffisante et qui ne permettra pas, loin s'en faut, d'aboutir à ce qui nous a abusivement été présenté pour susciter notre adhésion.

Les arguments avancés sont pour le moins surprenants !!! :

- attractivité du Bourg Centre avec sa poste et sa superette (attractivité telle qu'il faudra sans doute prévoir l'élargissement des routes pour éviter les bouchons aux heures de pointe)

- mutualisation des moyens avec le collège n'est pas un argument plus sérieux (possibilité d'une extension du restaurant du collège avec nécessité d'y adjoindre vestiaires, toilettes et lavabos adaptés et faire s'y rendre les élèves dont les maternelles)

- partage aléatoire de l'utilisation de la salle de sports et du terrain de football déjà intensément occupés par le collège

- éventualité de couvrir le parcours Ecole-Cantine (proposition émise sans choquer quiconque!!)

Peut-être apprendra-t-on un jour, par la presse, la nécessité de déplacer le cimetière et la ferme voisine avec son élevage?

Que penser de la réponse apportée quant à la taille du RPC et aux communes pressenties pour fréquenter ce RPC : « On construira assez grand et y viendra qui veut. », réponse peu convaincante et peu responsable étant donné l'importance de l'investissement et les coûts de fonctionnement que devront supporter les communes adhérentes : y aura-t-il des locaux inoccupés si on ne s'assure pas avant de construire du nombre d'élèves accueillis? RPC en morceaux veut aussi dire plusieurs chaudières, abonnements ERDF, téléphones et autres... Quel sera le montant de la participation au fonctionnement de la salle de sports? ....

En tout état de cause, les communes susceptibles d'adhérer au projet doivent être complètement informées avant que les décisions définitives ne soient prises : plan détaillé, fonctionnement envisagé d'un site morcelé, coût de l'investissement et coût évalué du fonctionnement futur, conditions de transport des enfants, frais de cantine et de garderie du midi pour les familles, réemploi des personnels existants (ATSEM, entretien, cantine...). Les délais nécessaires doivent être laissés aux Conseils Municipaux afin de permettre une véritable information et concertation avec les familles, avant toute prise de décision.

Un remise à plat du projet et de la démarche s'impose, sans précipitation excessive en prenant toutes les propositions en considération, notamment le site proposé par le commune de Mondicourt : terrain nu qui permettrait une réalisation de qualité.

Si tel n'était pas le cas, les communes de Mondicourt et Pommera n'enverraient pas leurs élèves dans le RPC tel qu'il est projeté à ce jour : faire se déplacer 120 élèves dont 45 maternelles sur une structure qui non seulement n'améliorerait pas les conditions de scolarisation mais ajouterait des contraintes, ne serait pas responsable. (Ecole Maternelle neuve, locaux rénovés et confortables, mobilier neuf, salle informatique, bibliothèque, cantine et garderie, nous avons!! Transport plus long et obligation de fréquenter la cantine créeront de nouvelles contraintes!!!).

S'il n'était pas clairement répondu à nos préoccupations, nous estimerions avoir été gravement abusés et pourrions légitimement nous interroger quant aux intérêts servis par le projet.

L'argent public est sollicité pour ce projet aux travers de participations demandées à l'Etat, au Département, à la CAF... Cet argent doit servir exclusivement à l'amélioration des conditions de scolarisation des enfants, au sein d'un site performant, avant tout autre considération.

Veillez agréer, Madame la Présidente, l'expression de nos respectueuses salutations.

Monsieur le Maire de Mondicourt :



Monsieur le Maire de Pommera:

